



Quoi faire lorsque vous êtes victime d'un accident de la route?

(Société de l'Assurance Automobile du Québec - SAAQ)

Vous devez:

1. Signaler votre absence au Service de santé et de sécurité du travail (Carmie D'Addario, poste 7497 ou Susy-K. Gioia poste 7224) ainsi qu'à votre superviseur;
2. Tous certificats ou rapports médicaux doivent être acheminés au Service de santé et de sécurité dans les meilleurs délais par la poste ou par télécopieur : 514-483-7487 ou par courriel à HealthandSafety@emsb.qc.ca . **Veillez noter: les photos pris avec un téléphone mobile envoyé par courriel ne seront pas acceptées, le document original doit suivre sans délais;**
3. Le Service de santé et de sécurité confirmera l'admissibilité de votre réclamation et vous placera en assurance salaire dans l'attente d'une décision de la SAAQ. Une lettre vous sera envoyée à cet effet ainsi qu'un rapport médical d'invalidité à faire compléter par votre médecin traitant. Un formulaire d'autorisation d'accès à votre dossier de SAAQ devra aussi être signé et retourné par courrier au Service de santé et de sécurité.
4. Collaborer avec le Service de santé et de sécurité afin d'assurer le suivi de votre réclamation à la SAAQ;
5. Collaborer avec le Service de santé et de sécurité afin d'assurer le suivi de votre absence et développer un plan de réintégration approprié;
6. Lors de la réception de la décision de la SAAQ quant à l'admissibilité de votre réclamation, vous devez contacter le Service de santé et de sécurité afin de partager l'information;
7. *****Important : Vous devez rembourser à la Commission scolaire tout montant reçu de la SAAQ** ainsi vous devrez transférer l'avis de paiement envoyé par celle-ci afin de précisez les indemnités de remplacement du revenu reçues. Votre paie sera ensuite ajustée afin de refléter les indemnités reçus de la SAAQ;
8. Lorsque le médecin recommande un retour au travail (régulier, progressif ou léger), ce retour doit être préalablement approuvé par le Service de santé et de sécurité.